

Commune de

OGNES

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :

05 MAR. 2019

6a

NOTICE SANITAIRE

RESEAU D'EAU POTABLE

L'adduction en eau destinée à la consommation humaine (dénommée plus communément « eau potable ») de la commune de Oignes est gérée le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable d'Oignes et de Chèvreville. L'exploitation du réseau est confiée à la SAUR.

L'alimentation en eau potable de Oignes provient du captage situé sur la commune de Chèvreville. Le débit d'extraction est de 100 m³/24h, ce qui garantit une bonne autonomie en eau potable. L'eau est ensuite stockée dans un réservoir de 150 m³ (situé à Chèvreville), qui permet une alimentation gravitaire. Le réseau d'adduction présente un bon rendement. De plus, bien que Oignes se situe en bout de réseau, la pression de l'eau s'élève à 3 bars.

L'eau est acheminée sur la commune par l'intermédiaire d'une canalisation de 150 mm de diamètre.

La canalisation de 150 mm de diamètre longe la rue Claude Tillet jusqu'à l'intersection de la route d'Oissery. Puis, elle est relayée par des canalisations de moindre dimension : des canalisations de 100 mm de diamètre sur une section de la v.c. n°5 (vers Oissery) et de la ruelle du Cul de Sac et des canalisations dites secondaires (canalisation de diamètre inférieur à 100 mm), qui alimentent notamment des sections des rues Claude Tillet et des Fontaines, de la c.v. n°1 (vers Nanteuil-le-Haudouin), de la c.v. n°5 (vers Oissery) et les impasses (des Ecoles, de la Mare d'en haut, des Grands Prés, du Pré Fleuri et du Cul de Sac). Le réseau présente une boucle, garantissant une bonne circulation de l'eau dans le centre du village.

Le Projet de sécurisation en alimentation en eau prévoit une interconnexion avec le réseau d'adduction de la commune de Brégy ; actuellement aucune échéance n'a été fixée.

L'eau est réputée de bonne qualité. Le bilan annuel de 2014 établi par l'Agence Régionale de la Santé conclut à une bonne qualité bactériologique. Au cours de cette année, l'eau est restée conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables (nitrates et pesticides). En revanche, la teneur en perchlorates étant comprise entre 4 et 15 µg/L, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberon avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois. D'après le représentant de la SAUR, il n'y a pas de problème de qualité. Il s'agirait donc d'un problème ponctuel, non représentatif. Comme en témoignent les derniers contrôles sanitaires, reportés ci-dessous.



Ministère chargé de la santé - Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Informations générales	
Date du prélèvement	25/09/2017 12h10
Commune de prélèvement	CHEREVILLE
Installation	CHEREVILLE
Service public de distribution	CHEREVILLE OGNES
Responsable de distribution	SAUR FRANCE
Maître d'ouvrage	SYND DES EAUX DE CHEREVILLE-OGNES

Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui



Ministère chargé de la santé - Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Informations générales	
Date du prélèvement	18/09/2017 15h35
Commune de prélèvement	CHEREVILLE
Installation	CHEREVILLE (0%)
Service public de distribution	CHEREVILLE OGNES
Responsable de distribution	SAUR FRANCE
Maître d'ouvrage	SYND DES EAUX DE CHEREVILLE-OGNES

Conformité	
Conclusions sanitaires	L'analyse de type P2 a été réalisée selon mes directives et en application de l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007. Celle-ci comporte notamment la recherche des pesticides et des composés organo-volatils. Dans le cas présent, les paramètres analysés sont conformes aux limites de qualité. (N.M.: Non Mesuré).
Conformité bactériologique	
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui



Ministère chargé de la santé - Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Informations générales	
Date du prélèvement	18/09/2017 15h30
Commune de prélèvement	CHEREVILLE
Installation	CHEREVILLE (0%)
Service public de distribution	CHEREVILLE OGNES
Responsable de distribution	SAUR FRANCE
Maître d'ouvrage	SYND DES EAUX DE CHEREVILLE-OGNES

Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau de bonne qualité bactériologique. En ce qui concerne l'examen physico-chimique, les paramètres satisfont aux exigences réglementaires, seule la teneur en nitrates s'avère élevée mais demeure néanmoins inférieure à la limite de qualité.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Eaux usées

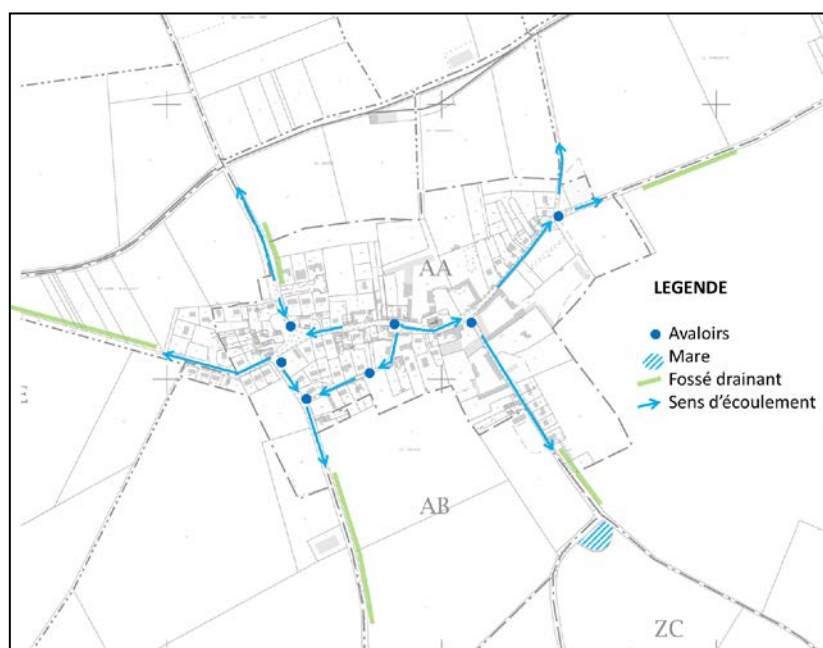
La commune de Oignes fonctionne selon un mode d'assainissement individuel. D'après le dernier rapport sur l'assainissement non collectif, la commune compte 102 installations. Sur les 71 installations diagnostiquées, seules 25% d'entre elles seraient conformes (acceptable – priorité 4, acceptable avec réserve – priorité 3). Ce résultat est à nuancer, dans la mesure où les installations inaccessibles ont été classées dans la catégorie à réhabiliter. Entre autres, 22 habitations rejettent leurs eaux usées dans des puisards ; incontestablement ces rejets ont un fort impact pour l'environnement. Les élus signalent que certains usagers, n'ayant pas l'espace nécessaire pour l'installation d'un dispositif d'assainissement individuel traditionnel, envisagent la mise en place de micro-stations.

La commune a délibéré en faveur d'un zonage d'assainissement collectif le 20 septembre 2002 ; seuls les 2/3 de la zone NAL du POS (partie sud) seraient traités en assainissement autonome.

Il convient de préciser que ce choix d'assainissement (collectif) ne correspond plus au projet communal ; par conséquent, ce zonage d'assainissement devra être révisé pour le rendre conforme à la réalité du terrain et le compléter par un zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Eaux pluviales

La commune ne dispose pas de réseau collecteur pour les eaux pluviales. Les eaux pluviales sont aujourd'hui collectées en gravitaire par le réseau de caniveaux qui accompagnent les rues du village. D'un point de vue altimétrique, le point le plus haut du territoire communal se situe au niveau du lotissement des Grands Prés ; delà les eaux pluviales ruissellent en direction des talwegs qui rejoignent les vallons du ruisseau de la Théroüanne pour la partie sud du territoire et du cours d'eau de la Nonette pour la partie nord. A la sortie du village les eaux sont canalisées dans des fossés drainants. Et une partie des eaux de ruissellement est recueillie dans la mare située à la sortie sud du village en direction de Brégy.



COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Concernant la gestion des déchets, la compétence a été transférée à la Communauté de communes du Pays de Valois. La Communauté de Communes du Pays de Valois fait appel à 3 entités : Véolia (collecte des déchets – papiers, encombrants, ordures ménagères, verres), ECT Collecte (collecte du verre dans les bornes) et le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (tri et valorisation des déchets).

Les ordures ménagères et les déchets verts sont collectés une fois par semaine, et les emballages et papiers tous les quinze jours. Une colonne à verres a été installée à côté de la mare. La déchetterie la plus proche se trouve à Le-Plessis-Belleville.